GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE ANGOULEME

# COMMERÇANT - ADJONCTION, MODIFICATION OU SUPPRESSION D'UN NOM COMMERCIAL DANS UN ÉTABLISSEMENT PRINCIPAL

Le dossier complet permettant de modifier une inscription au registre du commerce et des sociétés peut être déposé du guichet unique

## Pièces justificatives à joindre au dossier

- Un pouvoir du commerçant s'il n'effectue pas la formalité lui-même

## Coût

| Emoluments du Greffe (HT) | Débours / Frais postaux | TVA | INPI | BODACC | Tarif (TTC) |
|---|---|---|---|---|---|
| 33,89 € | 0 € | 6,78 € | 5,9 € | 45 € | 91,57 € |

Greffe : émoluments fixés par arrêté du 28 février 2024 du ministre de l'économie et des finances et du ministre de la Justice
INPI : Institut National de la Propriété Industrielle (somme reversée par le greffe)
BODACC : Bulletin Officiel des Annonces Civiles et Commerciales (somme reversée par le greffe)